


SAM

numéro 186

JANVIER - FÉVRIER 2023

Saint-André Magazine



À LA **UNE** : LE PLAN DE SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE À SAINT-ANDRÉ

ACTUALITÉS

8 - Crise énergétique

VIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

15- France Services : rapprocher les services des usagers

CADRE DE VILLE, ENVIRONNEMENT

16 - Service d'autopartage : Citiz

SPORT ET JEUNESSE

19 - Le Point-Jeunes inaugure un nouveau logo

VIE CULTURELLE

21 - Atelier Création

PORTRAITS

22 - Caroline Onraedt & Nathalie Dupuis


SAINT-ANDRÉ
LEZ-LILLE *Ville durable*



RETOUR EN IMAGES : NOVEMBRE - DÉCEMBRE



Le Labyrinthe de l'horreur



La Commémoration de l'Armistice



L'inauguration du Musée de la Fête Foraine



Marché de Noël du Comité de Jumelage



Une photo avec le Père Noël



Perno Festival : Orchestre Universitaire de Lille



Les Illuminations de Noël au Parc Vandame



La boîte aux lettres du Père Noël en Mairie



Téléthon : l'ensemble orchestral de Saint-André



Journée Nationale d'hommage aux Morts pour la France



Trois nouvelles stations VLille : Bel-Air, Carnot et LINO



Manège ancien au Parc Vandame

« Saint-André Magazine »

Journal d'informations Municipales
de la Ville de Saint-André - Publication n°186
Tél : 03 20 63 07 65

Directrice de publication | Elisabeth Masse
Rédacteur en chef | Valentine Vercamer
Rédaction, mise en page et photos |
Service communication
Imprimeur | Graph1prim

« Conformément au code de la propriété intellectuelle,
toute reproduction papier ou numérique (texte et photos)
même partielle, est interdite sans autorisation expresse. »





ÉDITO DU MAIRE

Chères Andrésiennes, chers Andrésiens,

L'année 2022 a été marquée par la guerre et les premiers effets du dérèglement climatique mais elle a aussi permis un retour à la vie qui nous a permis de nous retrouver et de partager.

Nous entâmons 2023 avec de nouvelles incertitudes quant à la crise énergétique et aux coupures de courant annoncées par le Gouvernement. Cette période est complexe et source d'inquiétude, la responsabilité de tous réside dans l'adaptation de notre comportement quotidien pour minimiser nos dépenses énergétiques. Ainsi, j'ai souhaité que ce numéro rappelle les mesures que la Ville met en place en matière de sobriété énergétique.

J'espère vous retrouver à l'occasion de la cérémonie des Vœux aux forces vives et à la population qui aura lieu le 18 janvier prochain.

Je vous souhaite à toutes et tous mes meilleurs vœux pour cette nouvelle année !

Sincèrement,

Votre Maire, **Élisabeth MASSE**



LA MAIRIE DE SAINT-ANDRÉ EST À VOTRE ÉCOUTE

📍 COORDONNÉES

89 rue du Général-Leclerc CS 40001 59 871 Saint-André
Tél : 03 20 63 07 50 | www.villesaintandre.fr
Sur Facebook, Instagram et Twitter : @StAndre59350

🕒 HORAIRES D'OUVERTURE

du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h15 à 17h15.
Permanence État-civil : le samedi de 9h30 à 12h.

☎️ NUMÉRO UTILE

Police municipale : 03 20 42 22 03

⚖️ PERMANENCES DU POINT JUSTICE

Avocat, notaire, huissier, juriste et associations spécialisées vous reçoivent gratuitement au CCAS / Espace France Services sur rendez-vous. Renseignements au 03 20 21 81 30

⚖️ PERMANENCES DES ÉLUS

- **Élisabeth MASSE**, Maire : sur RDV au 03 20 63 07 51
- **Pascale LAHOUSTE**, adjointe au Maire chargée des relations avec la population : sur RDV au 03 20 63 07 50
- **Marie MARCHAND**, conseillère déléguée au logement sur RDV au 03 20 63 07 51



LE PLAN DE SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE DE SAINT-ANDRÉ



3 QUESTIONS À **DANIELLE SÉNÉCHAL**
ADJOINTE EN CHARGE DU
DÉVELOPPEMENT DURABLE ET
À **JEAN-PIERRE EURIN** ADJOINT
EN CHARGE DES TRAVAUX



SAM POURQUOI LA VILLE A-T-ELLE MIS EN PLACE UN PLAN DE SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE ?

D.S : Il y a urgence à agir pour notre environnement, nous avons tous notre rôle à jouer pour changer nos habitudes et nos comportements. En plus des évènements climatiques extrêmes de l'été, des efforts importants sont demandés aux Français pour l'hiver et les pouvoirs publics se doivent d'être exemplaires. **L'énergie est indispensable à notre mode de vie**, nous en avons besoin pour vivre et pour toutes nos activités. C'est pour cette raison que la **Ville s'engage quotidiennement aux côtés des habitants** pour trouver des solutions et réduire notre impact sur l'environnement. Madame le Maire a annoncé, lors du Conseil municipal du 11 octobre dernier, le contenu du **plan de sobriété énergétique** mis en place dans la collectivité. Il **vise principalement à réduire notre consommation énergétique**.



SAM QUELS SONT LES LEVIERS D' ACTIONS DE LA COMMUNE ?

J-P.E : Aujourd'hui, notre 1^{er} levier est de **modifier nos habitudes**, comme par exemple, **ne pas adapter le chauffage à notre confort mais à nos besoins**. Le 2nd levier consiste à **réduire nos consommations**. Nous avons effectué un bilan énergétique de nos bâtiments municipaux qui nous permet d'identifier les plus énergivores et donc les travaux prioritaires à mener sur le patrimoine communal. Certains travaux ont commencé au sein de l'Hôtel de Ville par exemple, d'autres sont prévus sur le mandat comme la rénovation de la Salle Wauquier, de l'Eglise du Centre ou du groupe scolaire Desbordes-Valmore. Enfin, le 3^e levier consiste à **développer des énergies renouvelables issues de ressources naturelles et inépuisables** comme l'installation de panneaux photovoltaïques..

SAM QUELLES ACTIONS LA VILLE MET-ELLE EN PLACE ?

J-P.E : La Ville a déjà entamé sa transition afin de diminuer ses dépenses et son impact énergétique. Ainsi, nous avons lancé en 2019 un marché public pour l'éclairage public et le chauffage, commencé l'installation d'éclairages LED dans les bâtiments publics ainsi que leur isolation, posé des films solaires, ou encore développé la pose de cuves de récupération d'eau de pluie et planifié un fleurissement durable permettant la diminution de notre consommation d'eau.

AGIR POUR CONSOMMER MOINS

► BAISSER LA TEMPÉRATURE DANS TOUS LES BÂTIMENTS DE LA VILLE : ✓

La Ville a déjà entamé des démarches en ce qui concerne la baisse des températures et le temps de chauffe ou encore l'extinction des illuminations.

En respect du code de l'énergie, la température de confort est ajustée comme suit :

- 19°C pour les bâtiments administratifs et ceux accueillant du public ;
- 14°C pour les équipements sportifs sauf exception pour les vestiaires et certains équipements en fonction des activités pratiquées (Dojo, Gym) ;
- L'eau de la Piscine Municipale est chauffée à 26°C (32°C pour les séances bébé nageurs) ;
- 18°C pour les équipements culturels.

Néanmoins, les lieux accueillant des enfants et des seniors sont maintenus à 20°C.

La température est diminuée la nuit à 16°C et à 8°C lorsque le bâtiment est fermé plus de trois jours.

► RÉDUIRE LA CONSOMMATION D'ÉLECTRICITÉ DU PATRIMOINE MUNICIPAL :

- Éteindre les bâtiments municipaux la nuit, au plus tard à 23h ✓
- Poursuivre l'installation des détecteurs de mouvement pour l'éclairage des bâtiments **EN COURS**
- Équiper progressivement les radiateurs des bâtiments communaux de têtes thermostatiques bridées. **EN COURS**
- Mutualiser les équipements électriques (copieurs collectifs, etc.) **EN COURS**
- Achever la rénovation de l'éclairage public en LED avec gradation de lumière au cours de la nuit d'ici 2025. **EN COURS** 65% réalisé
Voir p.7
- Réduire la chaleur des bâtiments l'été en installant des films solaires sur les fenêtres. ✓

- Développer la végétalisation des façades et des toitures, source de fraîcheur. ✓

Le Restaurant Bernard-Loiseau est équipé d'une toiture végétalisée

La cour d'école Curie-Ferry va être végétalisée en 2023

La végétalisation des façades d'habitation est en cours

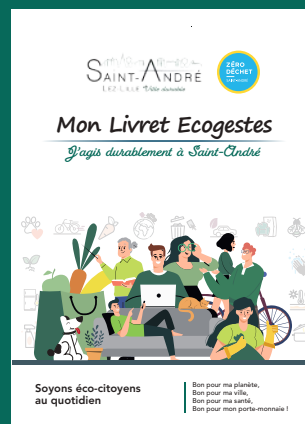
► ACCOMPAGNER LES ANDRÉSIENS AUX CHANGEMENTS

- Sensibiliser les utilisateurs des équipements publics aux bonnes pratiques **EN COURS**
- Favoriser l'éco-attitude par le biais du livret écogestes édité par la Ville et dédié à la pédagogie écologique ✓

Le Livret des écogestes

Disponible en Mairie ou sur le site internet de la Ville, le livret des écogestes reprend toutes les astuces pour faire des économies d'énergie et agir concrètement chez soi.

Le livret des écogestes a été décliné en « Guide des écogestes au bureau », affiché en Mairie et appliqué par les agents.



Depuis 2021, la Ville adhère au dispositif Zéro Déchet. Cette démarche vise à réduire au maximum notre production de déchets. Il s'agit de revoir son mode de consommation afin de produire moins de déchets à la source, et non pas simplement de mieux intégrer le recyclage dans nos modes de vie.

Voir p.22

ZÉRO DÉCHET
SAINT-ANDRÉ

AGIR POUR CONSOMMER DURABLEMENT

► POURSUIVRE LES ÉCONOMIES D'EAU

- Équiper systématiquement les points d'eau des bâtiments publics de chasses d'eau à double bouton et de mousseurs sur les robinetteries ;

EN COURS

- Poursuivre les installations de récupération d'eaux de pluie sur l'ensemble des bâtiments municipaux. À ce jour, la crèche municipale Les Enfentillages, le Boulodrome, le service environnement et le Tennis en sont pourvus ;

EN COURS

- Continuer de substituer les plantes annuelles par des plantes vivaces, plus résistantes et moins consommatrices d'eau ;

EN COURS

- Diminuer le recours au hors-sol pour les plantations et favoriser les massifs ou fosses de pleine terre avec paillage pour limiter les arrosages.

EN COURS

► RENFORCER LA PRODUCTION D'ÉNERGIE VERTE

- Dans les marchés de fournitures d'énergie de la Ville, recourir à l'énergie verte.
- Engager le développement de la production photovoltaïque sur les bâtiments municipaux ;



En 2023, des panneaux photovoltaïques seront installés sur la toiture de l'Église. Désormais, la Ville va développer les énergies renouvelables dans le cadre de la rénovation des bâtiments.

► MODERNISER LE PATRIMOINE COMMUNAL

- Rénover le système de chauffage de la collectivité : remplacement des chaudières, développement de la géothermie, extension des réseaux de mini-chauffage vers les équipements à proximité.

EN COURS

- Rénover les bâtiments énergivores : remplacement des menuiseries extérieures, rénovation et isolation des toitures, isolation des façades.

EN COURS

En 2022, la Ville a entrepris des travaux d'isolation du bâtiment du CCAS.

En 2023, elle prévoit :

- le remplacement des menuiseries et la rénovation de la toiture de la Mairie ;
- la rénovation de la Salle André-Wauquier ;
- la poursuite de l'isolation des combles

LES AIDES POUR LES PARTICULIERS

La Ville de Saint-André propose des aides à :

- **La pose de panneaux photovoltaïques :** la Ville propose une aide correspondant à 25% du coût, plafonnée à 500 €.

L'application « Cadastre solaire » proposée gratuitement par la MEL vous permet de découvrir le potentiel solaire de votre toiture.

- **La pose de cuve à récupération d'eau :** la Ville subventionne l'achat à hauteur de 25 ou 50 € selon la capacité de la cuve *Plus d'infos p.16*

- **L'isolation des combles :** Saint-André peut vous octroyer une subvention allant de 3 à 5 € le m²

- **Les Chèques énergie :** La hausse des prix de l'énergie accentue le phénomène de précarité énergétique des ménages, en particulier des plus modestes. La Ville, par le biais du CCAS, propose les chèques énergie aux ménages les plus précaires. *Plus d'infos p.13*

Vous avez aussi la possibilité de vous adresser :



AMELIO PRO

7 rue Racine à Lille | 03 59 00 03 59

www.maisonhabitatdurable-lillemetropole.fr

La Maison de l'Habitat durable centralise les aides techniques, juridiques et financières sur la rénovation, via le programme métropolitain « AMELIO ».



France Rénov' vous accompagne et vous conseille pour vos travaux d'isolation et sur les primes dont vous pouvez bénéficier.

<https://france-renov.gouv.fr/>

L'ÉCLAIRAGE SUR L'AVENIR : LA VILLE MISE SUR LA PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE

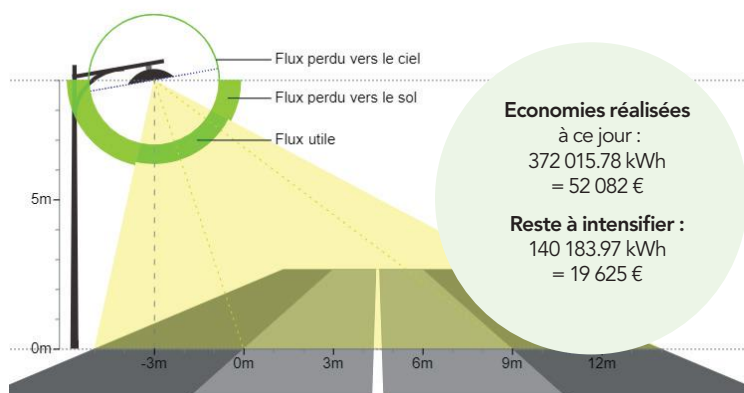
Depuis 2019, la Ville s'est engagée à **réduire la consommation de l'éclairage public**.

Saint-André a conclu un **marché public de performance énergétique (sur 9 ans)** avec la société Bouygues, qui comprend également la mise en lumière des bâtiments municipaux, l'éclairage sportif et les illuminations de Noël.

Objectifs :

- Une réduction des consommations de plus de 70%
- Une réduction de la puissance installée de plus de 58%
- L'harmonisation du patrimoine
- 100% du réseau géoréférencé en classe A
- Un taux de panne de 3% maximum
- Des délais d'intervention sur panne simple de 24h maximum, 2h en cas de panne secteur
- Un délai de 1h pour les interventions d'urgence

À ce jour, sur les 1368 points d'éclairage qui composent le réseau andrésien, **893 sont déjà équipés en LED (65 %)**. Pour optimiser la puissance de l'éclairage et réduire les nuisances lumineuses, le flux est concentré au maximum sur les trottoirs, chaussée et stationnements.



La gradation de puissance de l'éclairage nocturne

Pendant la nuit, le niveau d'éclairage est adapté aux besoins de la période :

- de l'allumage jusque 22h : 100%
- de 22h à minuit : 70%
- de minuit à 6h : 50%
- de 6h à l'extinction : 100%

Les plus :

Les lampadaires du **parc Vandame** sont équipés de cellules photoélectriques. Ils détectent les mouvements et adaptent l'intensité lumineuse en fonction des déplacements des usagers. **Un éclairage respectueux de la faune, qui assure la sécurité des déplacements.**

Le Projet LUCIOLE :

Dans le cadre du projet « Renaturation du Bras de la Basse-Deûle », les éclairages sélectionnés répondent aux exigences du programme LUCIOLE (LUmière Citadine Optimisée pour L'Environnement). **L'éclairage fonctionne sur détection à partir de 22h.** Adaptés à la proximité de l'eau, les flux sont dirigés uniquement sur les cheminements. Les travaux débuteront en 2023.

En plus de minimiser les coûts d'exploitation et de maintenance, la solution permet à la Ville de **réduire le gaspillage d'énergie, les émissions de carbone et la pollution lumineuse tout en garantissant un sentiment de sécurité aux usagers.**



ACTUALITÉS: CRISE ÉNERGÉTIQUE

COUPURES D'ÉLECTRICITÉ, COMMENT SE PRÉPARER ?

La production d'électricité étant insuffisante cet hiver, le Gouvernement met en place des coupures d'électricité programmées, également appelées « délestages ».

Le délestage consiste à couper volontairement, de façon organisée et planifiée, le courant dans une portion de chaque département, pour une durée limitée (**2 heures maximum**), en épargnant les usagers prioritaires arrêtés par chaque préfet de département.

Si elles doivent se produire, **les coupures interviendraient en période de pointe de consommation aux horaires suivants :**

- le matin entre 8 et 13 heures
- le soir entre 18 et 20 heures
- jamais la nuit « sauf situation exceptionnelle »
- jamais le week-end



Porté par RTE (gestionnaire du Réseau de Transport d'Electricité) et l'ADEME (Agence de l'environnement et de la Maîtrise de l'Énergie), Ecowatt qualifie en temps réel le niveau de consommation des Français, région par région. Un dispositif d'alerte indique les périodes où chacun est appelé à adopter une consommation d'énergie responsable pour éviter les coupures de courant. <https://www.monecowatt.fr>

En cas de coupure :

Urgences : contactez le **112**, qui regroupent tous les appels de secours (15,17,18)

- Éviter au maximum les déplacements en voiture
- Éviter de prendre l'ascenseur
- Éviter d'ouvrir les fenêtres (pour conserver la chaleur dans le logement)
- Éviter d'ouvrir le réfrigérateur/congélateur (pour maintenir le froid)

Le site coupures-temporaires.enedis.fr permet de visualiser qui est concerné par les coupures temporaires.

Les coupures peuvent être évitées jusqu'au dernier moment par la mise en place d'écogestes au quotidien, par exemple :



Prévoir une programmation du chauffage : réduction de la température d'1°C



Éteindre les lumières inutiles et utiliser des lampes à LED



Décaler certains usages domestiques (lave-vaisselle, machine à laver...) et privilégier le programme « Eco »



Modérer l'utilisation des appareils de cuisson

À savoir :

- **En cas de coupure de courant, les feux de signalisation et l'éclairage public ne fonctionneront pas.**
- **Tous les quartiers ne seront pas forcément impactés sur les mêmes créneaux horaires.**
- **En cas de coupure de courant le matin,**
 - L'Éducation Nationale n'assurera pas la classe, il est recommandé pour tous les parents qui le peuvent de garder leur enfant également sur le temps du midi ;
 - Le portage des repas à domicile et la restauration scolaire pourront être maintenus mais uniquement en repas froid.
 - Les rendez-vous à la Maison France Services ou à l'Etat Civil seront reportés.
- **En cas de coupure de courant le soir,** les cours à l'École de Musique seront annulés.
- **Dans les deux cas,** les réservations de salles pour manifestations, activités, loisirs seront annulées.

LA RÉGION MOBILISÉE AUX CÔTÉS DES ENTREPRISES



CELLULE URGENCE CRISE / ÉNERGIE

Des questions / difficultés ?
• Nos conseillers sont à votre écoute.

Vous êtes une entreprise industrielle, commerciale ou de services ?
03 20 63 79 00

Vous êtes une entreprise artisanale ?
09 72 72 72 07



Les Hauts-de-France mettent en place une «Task force*». Doté d'une cellule d'urgence, ce service informe, oriente et accompagne les entreprises qui connaissent des difficultés liées à l'énergie, tant en raison de l'augmentation des coûts que des difficultés d'approvisionnement.

Deux numéros sont mis en place pour répondre aux questions des entrepreneurs et résoudre leurs difficultés énergétiques urgentes :

☎ 03 20 63 79 00 pour les entreprises industrielles, commerciales ou de service

☎ 09 72 72 72 07 pour les entreprises artisanales.

* force opérationnelle, : organisation temporaire créée pour exécuter une tâche ou activité donnée.

LA VILLE ET LE CCAS MOBILISÉS À VOS CÔTÉS

La période hivernale met nombre de foyers en situation de difficulté financière, le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Saint-André se tient aux côtés des plus démunis et met en place des dispositifs solidaires :



Le chèque énergie pour vous aider à régler les factures de gaz, électricité...

Le chèque ILEO pour les factures d'eau. (L'aide ne peut excéder la moitié du montant de la facture. Elle est octroyée une fois par an.)

Vous êtes actuellement en difficulté, ne laissez pas vos factures s'accumuler et la spirale de l'endettement vous happer. Prenez rendez-vous auprès de nos services, qui étudieront votre dossier et vous octroieront une aide après étude de la situation (ressources – charges de la famille et état de l'impayé en fluides) en commission de secours.

☎ Sur rendez-vous 03 20 21 81 30



ACTUALITÉS

BUDGET PARTICIPATIF CANTONAL

EN ROUTE POUR LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE !!



Les Conseillers départementaux du Canton Elisabeth Masse et Sébastien Leprêtre, proposent un nouveau dispositif à destination du Canton Lille 1 (Vieux-Lille, La Madeleine, Marquette-lez-Lille, Saint-André-lez-Lille et Wambrechies).

L'objectif est **d'apporter un soutien particulier à des projets en lien avec la transition écologique**. Le budget global est de 15 000€ et les candidats peuvent obtenir une **subvention allant jusqu'à 4000€**.

Qui peut candidater ?

Les associations, communes, OCCE (Office Central de la Coopération à l'Ecole), collèges, EPHAD, établissements du Département et organismes publics.

Comment candidater ?

- Par un formulaire disponible à l'accueil de la Mairie et/ou téléchargeable sur le site de la Ville

Sur simple demande en adressant un mail à : aurelie.droulers@lenord.fr pour obtenir les modalités, critères, délais et documents.

Vous pouvez également retrouver toutes ces informations sur le site internet de la Ville.

Scannez-moi :



TISSU ÉCONOMIQUE LOCAL 2.0

Isabelle Malter, nouvellement élue Présidente d'ARTisans, COmmerçants et PROfessionnels (AR.CO.PRO) de Saint-André a présenté à l'issue de l'assemblée générale, **le nouvel outil digital et innovant dont l'association s'est pourvue : une visite virtuelle**. Une première en France pour la promotion de l'économie locale !

Les objectifs sont de créer de la **visibilité pour les entreprises andrésiennes, de permettre des échanges et des mises en relation** entre entrepreneurs, mais également de **faire connaître les professionnels** locaux aux Andrésiens.

Qu'est-ce qu'une visite virtuelle ?

Vous partez d'un panoramique de Saint-André, un ensemble de vues à 360 degrés offre la possibilité de se déplacer dans les rues, entrer dans les commerces et y collecter les informations. Vous décidez de votre cheminement et découvrez au gré de vos envies, les établissements de la ville, leurs produits et leur savoir-faire.

L'avantage principal, pour les sociétés comme pour les visiteurs, c'est la mise à jour des informations, qui permet de coller au plus près de l'actualité des entreprises (horaires, promotions, nouvelles enseignes...)

Scannez et découvrez des artisans et commerçants, que vous ne connaissez pas encore.

Scannez-moi :



POINTS DE COLLECTE : UNE SECONDE VIE POUR LES ARBRES DE NOËL

Les fêtes sont terminées. Les décorations de Noël sont rangées et votre conifère perd ses épines.

Du 30 décembre au 31 janvier, la Ville met à votre disposition 11 points de collecte. Les sapins déposés doivent être **naturels, sans décoration, ni neige artificielle, sans sac, ni pied cloué.**

Ils seront confiés aux services de la MEL, qui se chargera de les valoriser.

Les points de collecte :



- rue des Alouettes
- square Alexandre-Desrousseaux
- square Kuhlmann
- sur le parking de la Piscine
- à l'angle des rues Torcq et Guynemer
- place de la Gare à côté de la crèche Station-Boutchou
- place des Tilleuls
- sur le parvis de la place Basse
- rue Chanzy en face de l'école Ferry
- dans le parc de la rue de la Filature
- rue de la 2^e DB

Renseignements :

📞 techniques@ville-saint-andre.fr | 03 20 63 07 47

LE RECENSEMENT

DES CHIFFRES POUR CONSTRUIRE DEMAIN

Sommes-nous toujours 13 104 Andrésiens ?

Le recensement annuel de la population se déroulera **du 19 janvier au 25 février.**



Les données collectées permettent de penser et réaliser petits et grands projets pour la commune et ses habitants (équipements collectifs, transports, logements...). Il s'agit d'un **devoir civique obligatoire.**

À Saint-André, le recensement a lieu tous les ans, sur un échantillon de la population. Si votre adresse a été sélectionnée, un agent recenseur se présentera chez vous, pour vous donner vos identifiants afin de répondre au questionnaire en ligne ou éventuellement vous remettre un formulaire papier. Vos réponses sont strictement confidentielles.

Le recensement est gratuit. Méfiez-vous des personnes qui pourraient profiter de la démarche pour s'introduire frauduleusement chez vous. Seules les personnes ayant reçu un courrier de la mairie sont concernées. La Ville a recruté 3 agents, ils sont munis d'une carte officielle. Dans le doute, n'hésitez pas à prendre conseil auprès du service concerné.

📞 Renseignements : services.population@ville-saint-andre.fr | 03 20 63 07 61



ACTUALITÉS

FERMETURE DE LA PISCINE MUNICIPALE



La Piscine de Saint-André, construite en 1968 par les chantiers navals de Dunkerque présente la particularité d'être entièrement métallique (structure et bassins).

La **découverte d'une infiltration** derrière les casiers des vestiaires par les maîtres-nageurs a amené la Ville à faire une étude, qui a révélé un **état de corrosion avancé des parois métalliques** du grand bassin. Par mesure de sécurité, la décision a été prise de fermer la Piscine quelques jours avant sa fermeture annuelle de maintenance et vidange.

Une rencontre avec le bureau d'études Veritas a ensuite permis de comprendre les enjeux liés à cette corrosion avancée. Il est aujourd'hui nécessaire de vérifier l'état général de la Piscine et les possibilités de renforcement de la structure du bassin avant de rouvrir au public. Pour cela, la **Ville mandate un bureau d'études spécialisé dans les structures métalliques**. Cette étude peut prendre plusieurs mois.

Notre objectif est de **continuer à promouvoir le « savoir nager » pour les Andrésiens** et plus particulièrement pour les plus jeunes de 7 à 12 ans. Actuellement, nous travaillons à trouver des solutions pour les nageurs : établissements scolaires, associations andrésiennes (USSA Plongée et USSA Natation) et nageurs de loisirs.

En projet :

La **construction d'une nouvelle piscine métropolitaine intercommunale sur le territoire est en discussion**. En effet, la MEL a lancé un plan PISCINE 2 dans lequel Madame le Maire a inscrit Saint-André. En attendant, nous réfléchissons à des activités à développer pour que le jeune public apprenne à nager.

Remboursement des cartes Piscine :

La durée de la fermeture de la Piscine est inconnue, la Ville s'engage à **rembourser les cartes d'abonnement** à la Piscine. Les modalités seront diffusées sur villesaintandre.fr, à **partir du 10 janvier**.

OUVERTURE DES INSCRIPTIONS

POUR LES FUTURS ÉCOLIERS

Votre enfant est né en 2020 et fera sa première rentrée à l'automne. Les inscriptions débutent dès le mercredi 1^{er} février jusqu'au vendredi 2 juin. La démarche peut se faire en ligne ou en mairie au service enseignement.

Renseignements et inscription :

☎ ecoles@ville-saint-andre.fr | 03 20 63 07 45

➤ villesaintandre.fr/Mes-demarches/Inscription-ecoles



NEIGE ET VERGLAS : ENTRETIEN DES TROTTOIRS



Le Bien-Vivre-Ensemble passe par le civisme de chacun au quotidien. Un petit geste pour vous est un grand plus pour la communauté. **Le bon réflexe en hiver : entretenir son trottoir en période de neige ou de verglas.** Pour prévenir les risques de glissade et de chute, les mesures doivent être prises dans le moindre délai : **déblayer la neige et saler ou sabler le trottoir en cas de gel.**

Cette obligation incombe à l'occupant de l'habitation (propriétaire ou locataire). Pour les copropriétés, c'est au syndic de s'en occuper.

Au droit de votre façade, un passage d'un mètre de large minimum doit être réalisé, en veillant toutefois à ne pas pousser neige et glace jusqu'à l'égout ou sur les voies de circulation y compris les pistes cyclables. Les tampons de regard, les bouches d'égout et les caniveaux doivent demeurer libres.

Le civisme, on a tous à y gagner !

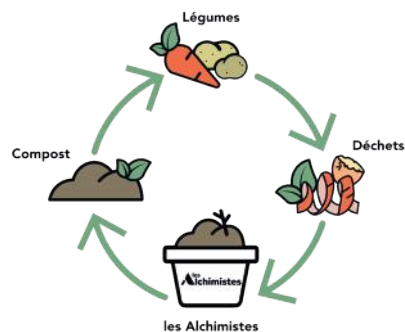
COMPOSTAGE POUR TOUS À VOS BIO-SEAUX, CITOYENS !



Lauréats de l'appel à projet « de la fourche à la fourchette » lancé par la MEL pour promouvoir l'économie locale et circulaire ainsi que la réduction du gaspillage, les Alchimistes proposent une collecte des déchets alimentaires sur les marchés de plein air. La commune de Saint-André participe à cette expérimentation. Le **mardi 24 janvier de 9h à 13h, place du Général-De-Gaulle**, les Alchimistes viennent à la **rencontre des habitants intéressés** et leur **remettent des bio-seaux ou des sacs kraft biodégradables.**

Les Andrésiens équipés de ces récipients peuvent ensuite déposer leur contenu (déchets de repas : viande, poisson, œuf, os, légumes, fruits, thé, café, épluchures, etc.) chaque mardi matin, dans le container dédié.

Les Alchimistes traitent ensuite vos déchets et les transforment en compost. Riche en matière organique, il amende le sol, sur lequel poussent les légumes, dont les épluchures et les restes finissent en compost... la boucle de la valorisation est bouclée ! À l'issue de l'expérimentation qui dure un an, 1 litre de compost sera remis aux participants.



Plus d'informations :

☎ marches-mel@alchimistes.com | 07 64 83 23 27

☎ developpement-durable@ville-saint-andre.fr | 03 20 63 07 48

Les composteurs collectifs :

En partenariat avec la MEL, la Ville propose également 3 composteurs collectifs installés au sein du cimetière (à proximité des rues du Général-Leclerc, Villebois-Marœuil et Kennedy).

Pour avoir accès à ces composteurs et y déposer vos biodéchets, inscrivez-vous via le formulaire en ligne sur villesaintandre.fr / Mes démarches / Environnement / Composteurs partagés.

Une fois votre demande validée, vous recevrez un bio-seau et les codes d'accès.

Renseignements : techniques@ville-saint-andre.fr | 03 20 63 07 47

Aidés par la MEL et la Ville, des porteurs associatifs locaux ont aussi créé des sites de compostage collectif :

- à l'angle de l'avenue de la Résistance et de l'avenue des Bleuets
- rue Sadi-Carnot, sur le site « Jardin en Chantier ».



VIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

TÉLÉTHON : SAINT-ANDRÉ EN A VU DE TOUTES LES COULEURS !!



L'édition 2022 s'est déclinée sur un mois, avec un temps fort les 3 et 4 décembre, multipliant les occasions de se montrer généreux et décomposant le prisme de la générosité en couleurs **gourmandise, musique, danse, spectacle, culture...** Chacun a pu y trouver son bonheur et apporter sa contribution, pour permettre à la recherche d'aller toujours plus loin et aux conditions de vie des malades de s'améliorer.

Un grand MERCI au Club des Seniors, Chameli, la bidOthèque, Marcel et nos voisins, le Comité de Jumelage, Mon Café Couture, les P'tits Daums, l'Ensemble orchestral de l'École de musique, Nou's Hot Big Bang, le Théâtre de Pinocchio, Family Forme, Viens Danser, Saint-André Clean up !, Avec ton chœur et le Syndicat d'initiative. Ces associations ont su créer une synergie positive, créatrice de lien social et de solidarité. La somme des recettes s'élève à plus de 6 500€ !

Il est encore possible de contribuer à cette belle cause en participant à l'opération 1 pile = 1 don et au don en ligne. Vous avez jusqu'au 28 janvier 2023, chaque geste compte !

La Ville remettra un chèque à l'AFM-Téléthon début février.

➤ Renseignements : www.villesaintandre.fr



de l'énergie pour le Téléthon !

DON DU SANG 2023

En France, 10 000 dons sont nécessaires chaque jour. Donner son sang est bon pour le moral ! Cet acte de générosité peut sauver jusqu'à 3 vies ! Vous ressortez du centre de don, l'estime de soi gonflée à bloc ! Alors n'hésitez plus, notez le prochain rendez-vous : il se tient le **8 février, exceptionnellement à la Halle des sports Ducrocq**. Une équipe sympathique et des bénévoles bienveillants vous y attendent !

Rappel :

- Il faut être âgé de 18 à 70 ans
- Peser au moins 50 kg
- Venir avec une pièce d'identité
- Surtout ne pas être à jeûn
- Boire au moins 0,5 l. d'eau, 1 heure avant le don.

DON DE SANG 2023		
 Salle de l'Abbaye 305 rue de Lille 14h / 19h les mercredis 1 ^{er} février 12 avril 7 juin 9 août 18 octobre 13 décembre	 Salle André-Wauquier 85 rue du Général Lockec 10h / 13h - 15h / 19h les mercredis 8 février 26 avril 28 juin 26 juillet 30 août 27 septembre 29 novembre	 Salle des Fêtes 33 rue du Général Lockec (parking mairie) 10h / 13h - 15h / 19h les jeudis 2 mars 4 mai 6 juillet 7 septembre 2 novembre 4 janvier 2024



Prenez rendez-vous en ligne



➤ Plus d'informations : dondusangdes3villes@yahoo.fr | dondusang3villes.e-monsite.com

ASPIRE(Z) AU BIEN-ÊTRE, POUR UN NOUVEAU DÉPART !

En partenariat avec le CCAS, l'association Vivons en Forme (VIF) propose par le biais de son programme «Interreg ASPIRE», d'accompagner les personnes fragilisées et isolées vers un mieux-être général.

L'ambition d'ASPIRE est de prodiguer des conseils simples, applicables au quotidien et ainsi permettre aux participants de reprendre confiance en eux et de s'ouvrir aux autres dans l'objectif d'un retour à la sociabilité, à l'emploi...

Une nouvelle session débute en janvier pour 8 semaines.
Dans une dynamique de groupe (environ 10 personnes), vous vous retrouvez jusqu'à 3 fois par semaine, pour des ateliers cuisine et alimentation, découvertes sportives et bien-être. Inscrivez-vous !



📍 Ateliers gratuits | Foyer Colin (5 rue Thiers)

✉ Renseignements et inscriptions : celine.causeret@vivonsenforme.org | 07 84 58 77 13

FRANCE SERVICES – CCAS,

RAPPROCHER LES SERVICES DES USAGERS

DES PERMANENCES SUR RENDEZ-VOUS À DEUX PAS DE CHEZ VOUS !



► **La Médiation familiale** : Conflits, tensions, séparation, succession, rupture de lien, difficulté de communication... avec l'aide d'un tiers neutre et qualifié, vous réinstaurer le dialogue et trouvez des solutions amiables.

L'association de gestion des services spécialisés (AGSS) de l'union nationale des associations familiales (UDAF) propose gratuitement le premier entretien d'information.

Prenez rendez-vous :

☎ 03 20 51 75 51 | st-andre-lez-lille@france-services.gouv.fr



► **Le Centre d'Information sur les droits des femmes et des familles (CIDFF)** oriente et accompagne dans les domaines de l'accès au droit ; la lutte contre les violences sexistes ; le soutien à la parentalité ; l'emploi, la formation professionnelle et la création d'entreprise ; l'éducation et la citoyenneté ; la sexualité et la santé.

Prenez rendez-vous :

☎ 03 20 51 75 51 | st-andre-lez-lille@france-services.gouv.fr



► **La Caisse d'allocations familiales (CAF)** tient permanence les 2^e et 4^e jeudis de chaque mois.

Les rendez-vous se prennent exclusivement à partir de votre portail personnel d'allocataire. (Lors de votre connexion, il est possible qu'aucun créneau n'apparaisse pour Saint-André, cela signifie que les réservations sont complètes. Nous vous invitons à vous reconnecter ultérieurement, de nouvelles sessions sont régulièrement proposées.)

Point Justice | France Services - CCAS

📍 67 rue du Général-Leclerc



CADRE DE VILLE & ENVIRONNEMENT

SERVICE D'AUTOPARTAGE : LES VOITURES CITIZ ACCESSIBLES EN LIBRE-SERVICE 24H/24

Dans un souci d'accès à la mobilité pour tous, Saint-André renforce son offre de transport :

D'ici avril, une station Citiz sera installée en centre-ville, au niveau des 68 et 70 de la rue du Général-Leclerc.

Deux véhicules récents, de tailles différentes pour répondre aux besoins divers (**une citadine et une compacte**) et avec un haut niveau d'exigence en termes de qualité de l'air, seront mis en service.

Adhérer au dispositif offre de vrais avantages :

- Pour les foyers : C'est avoir à disposition, un véhicule, sans en supporter les nombreux frais fixes (achat, stationnement, assurance, entretien...). L'autopartage lutte ainsi contre la fracture de la mobilité et donne accès à la voiture à des publics fragiles, notamment pour la recherche d'emploi, l'accès à la formation.
- Pour la communauté : l'autopartage libère des places de stationnement et consolide les autres modes de transport doux. Il participe donc à réduire les émissions de gaz à effet de serre et la pollution de l'air.

➤ **Plus d'informations :** villesaintandre.fr/Mobilité



Une voiture partagée remplace 8 voitures individuelles (ADEME 2022) !

AIDE À L'INSTALLATION DE CUVE DE RÉCUPÉRATION DES EAUX PLUVIALES



Pour avoir de l'eau au jardin cet été, c'est maintenant qu'il faut la stocker !

Les étés sont de plus en plus chauds et secs et entraînent des périodes de vigilance et d'appel à la restriction concernant la consommation d'eau.

Pour continuer d'arroser votre potager sans utiliser l'eau du réseau fragilisé par la sécheresse, la solution est de récupérer l'eau de pluie.

Installez donc dès maintenant une cuve de récupération d'eau pour avoir un stock conséquent à la période estivale.

La Ville vous aide :

- 25€ pour une cuve de moins de 500 litres
- 50€ pour une cuve de 500 litres et plus

📞 **Renseignements :** techniques@ville-saint-andre.fr | 03 20 63 07 47

➤ **Formulaire en ligne sur :** [villesaintandre.fr / mes démarches / aides de la Ville](http://villesaintandre.fr/mes-demarches/aides-de-la-ville)

Astuce : Protégez votre sol avec du paillage. Il sera ainsi maintenu frais en période de forte température, cela permettra de réduire les arrosages.

LES BONS GESTES

AIDER LES PASSEREAUX À PASSER L'HIVER

Les oiseaux de nos régions ne craignent pas le froid. À l'arrivée des premières gelées, c'est la disette qui peut leur être fatale. C'est donc le moment de prendre soin d'eux !

Quand la nourriture vient à manquer, donnez-leur des aliments riches en lipides et donc en énergie, tels que la graisse végétale, les graines (tournesol, blé, millet, avoine...), les cacahuètes non salées et non grillées, les fruits secs (noisettes, noix, amandes), les fruits (pommes, poires)...

Ne leur donnez surtout pas de graisse animale (beurre, saindoux), de lait, d'aliments salés, de pain, biscottes ou pâtisseries, de graines de lin ou de ricin...

Pensez également à leur donner de l'eau.



Si vous commencez à nourrir les oiseaux de votre environnement, il est important de poursuivre jusqu'à la fin de l'hiver, faute de quoi les oiseaux habitués à vos mangeoires, pourraient ne pas survivre.

Le nourrissage doit s'arrêter avec l'arrivée des beaux jours. Les oiseaux se réhabituent ainsi à chercher des aliments par eux-mêmes et ne deviennent pas dépendants de l'Homme.

Recette pour fabriquer vos boules de graisse :

- Faire fondre 125 g de margarine, à laquelle vous ajoutez 150 g de graines pour oiseaux sauvages et fruits secs
- Répartir dans de petits moules pour gâteaux individuels et mettre au réfrigérateur pendant 24h
- Démouler les portions et les disposer au jardin, au parc...

CHEMINÉE : ALLUMAGE INVERSÉ

Quand le prix du stère flambe, pas de langue de bois, il faut passer à la méthode économique. Et quand ladite méthode est en plus écologique, il n'y a plus à hésiter...

Que vous ayez une cheminée ou un poêle à bois, cette technique, bien que surprenante, vous permet de réussir à coup sûr votre flambée.

Mode d'emploi :

1. Disposez d'abord vos bûches, sans les serrer, pour que l'air circule autour
2. Ajoutez au-dessus le bois d'allumage
3. Terminez au sommet par un allume-feu naturel, que vous enflamez
La combustion se fait du haut vers le bas.



Bien que moins connue que la méthode traditionnelle, la technique de l'allumage inversé ne manque pas d'atouts :

- Économies : la combustion est plus progressive, le bois brûle moins vite, votre stock de bûches dure plus longtemps.
- Confort : la température monte plus rapidement.
- Écologie : les gaz générés par la combustion se retrouvent pris dans les flammes et servent de combustible à leur tour, au lieu de se transformer en gaz polluants. Les émissions de CO2 et de particules fines sont moindres.
- Entretien : Les émissions de fumées et de cendres sont également fortement diminuées, ce qui limite l'encrassement du foyer.



Pour une bonne combustion, il est indispensable de brûler du bois qui a séché au minimum 2 ans.

➤ Plus d'informations : villesaintandre.fr/bons_gestes_à_adopter



CADRE DE VILLE & ENVIRONNEMENT

OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC : MODE D'EMPLOI

Pour faciliter votre déménagement ou vos travaux, la Ville vous permet de réserver un emplacement sur le domaine public : une place de stationnement momentanément « privatisée » pour le camion, un morceau de trottoir pour la benne ou l'échafaudage...

À savoir:

- La demande est à faire en ligne, via le site de la Ville.
- Le formulaire doit être envoyé au moins 15 jours avant l'occupation.
- Votre demande fait ensuite l'objet d'une étude si elle ne représente aucun danger et n'engendre pas de difficulté en matière de sécurité, vous recevrez un arrêté autorisant l'occupation temporaire.
- Cet arrêté doit être affiché par vos soins et lisible de tous. Pour ce faire, la Ville peut mettre à votre disposition des panneaux sur simple demande de votre part.
- L'arrêté de stationnement est gratuit, par contre l'occupation du domaine public par une benne, un échafaudage, des palissades... fait l'objet d'une redevance, calculée en fonction de la surface et de la durée.

Retrouvez la procédure complète, le formulaire et les tarifs sur :

📍 villesaintandre.fr / Mes démarches / Services / Occupation du domaine public.

📧 Renseignements : techniques@ville-saint-andre.fr | 03 20 63 07 67

LE PARC VANDAME & LE SQUARE FRANÇOIS-MITERRAND

La rénovation du Parc Vandame et du Square François-Mitterrand est maintenant terminée ! Ces espaces verts offrent dorénavant aux promeneurs une perspective nouvelle et une facilité d'accès.

Dans cet îlot de verdure de 2 ha, **vingt arbres ont déjà été plantés**. Ces végétaux de belle taille ont en moyenne une dizaine d'années. Les essences ont été choisies pour leur originalité. Peu présentes dans nos parcs, elles ont l'avantage d'**être adaptées à nos conditions locales et présentent un réel intérêt pour la biodiversité** : aulne, chêne, liquidambar, savonnier, saule, ginkgo, noisetier...

Elles ont également été sélectionnées pour un rendu global esthétique et changeant, offrant des tableaux différents au fil des saisons...

Au printemps, des floraisons décalées et colorées.

À l'automne, des tonalités jaunes, orange et rouges (érable, ostrya, amélanchier...)

Un parc est un espace intergénérationnel qui invite à la détente, à la convivialité, aux interactions, le mobilier urbain y participe. **D'ici la fin de l'hiver, sièges et corbeilles vont reprendre place après leur restauration, complétés de 5 nouveaux bancs et d'arceaux vélo.**

Leurs emplacements ont été pensés pour que chacun y trouve son compte : en zones ombragées pour certains, au soleil pour d'autres, le long des allées ou en zones enherbées.



Le plus info : Notez que les services de la Ville réalisent cet hiver la plantation de plus de 50 arbres sur la commune : au cimetière, dans les quartiers de la Gare, Chanzy, Vertes-feuilles...



LE POINT-JEUNES

INAUGURE UN NOUVEAU LOGO !

Le Service Jeunesse présente sa nouvelle identité visuelle et ses déclinaisons.

Les jeunes participant aux activités vacances de décembre ont pu le découvrir en avant-première. Il a fait l'unanimité ...



Saint-André



Challenge Liliane-Chuffart : Youssef Aguida entraîneur de l'USSA Tennis de table, entouré de deux de ses champions : Mathis Salembier et Ruben Pomart

USSA TENNIS DE TABLE :

MINI CHAMPION, MAXI RÉSULTATS

Les jeunes Andrésiens ont du talent !

Parmi eux, **Mathis Salembier se distingue en tennis de table**. Cet automne, il a enchaîné les compétitions et les médailles. Il était au *Top de rentrée* à Saint-Laurent-Blangy, qui regroupe pour chaque catégorie, les 10 meilleurs joueurs de la région. **Mathis, bien qu'il ait été le plus jeune en lice, a terminé 3^e.**

Il a également participé au *Challenge Liliane-Chuffart*, où s'affrontent les jeunes de la métropole lilloise de moins de 16 ans. **Il est sorti victorieux de sa catégorie (Poussin).**

1^e compétition nationale : 1^e médaille !

À 7 ans, le jeune champion a réalisé sa 1^e compétition nationale : les «*Minicom*». Les meilleurs jeunes de chaque comité étaient présents, Mathis a apporté le point décisif à son équipe, qui a ainsi obtenu la **médaille de bronze**.

Le jeune garçon représente pour son club, un véritable espoir pour les années à venir. À suivre...

FORUM PETITE ENFANCE #2

Fort du succès de la 1^e édition, Saint-André prépare un 2^e rendez-vous, qui se tiendra au printemps.

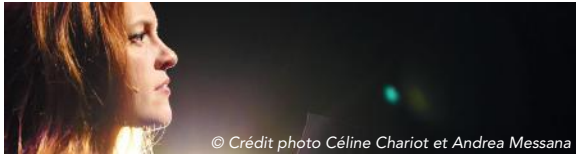
Vous êtes professionnel de la petite enfance, prestataire de service ou association à destination des 0-3 ans et vous souhaitez participer? Prenez contact avec la Direction de la Famille.

✦ **Renseignements : Famille.Services@ville-saint-andre.fr | 03 20 63 34 83**





LES VOYAGEURS



© Crédit photo Céline Chariot et Andrea Messana



© Photos : Daniel Pieruzzini et Stéphane Audran

► La Bombe humaine / Popi Jones ASBL

La crise climatique et environnementale est sans conteste l'enjeu primordial de ces prochaines années. Entre idéaux et contradictions, grandes questions sur l'avenir de la Terre et considérations plus immédiates et personnelles, ce spectacle ni moralisateur, ni catastrophiste est une bouffée d'air salvatrice pour notre humanité qui vacille et stimule notre envie d'agir. Grand Prix Tournesol 2022 Festival d'Avignon OFF. La projection d'un documentaire et des ateliers «la Fresque du Climat» complètent cette programmation théâtrale.

Théâtre - lundi 23 et mardi 24 janvier à 20h
Tarifs : 9 / 6 / 5 / 3 €

► Téléphone-moi / F.O.U.I.C

Des années 40 à 1998, cette fresque familiale croise de façon hypnotique l'intime et l'historique. C'est le récit d'une réconciliation, l'histoire d'une victoire sur la colère, un joyau de théâtre qui referme les blessures de nos fantômes et nous emmène sur les rivages d'une espérance retrouvée.

À partir de 12 ans.

Théâtre - mercredi 1^{er} et jeudi 2 mars à 20h
Tarifs : 9 / 6 / 5 / 3 €

Informations et réservations :

📍 La Co. des Voyageurs, 23, rue Alsace-Lorraine
📧 accueil@lezeppelin.fr | 03 62 65 82 01

la bidOthèque

► Les Nuits de la lecture



Renforcer le goût et la pratique de la lecture est essentiel pour l'acquisition de tous les autres savoirs et la bidOthèque s'y emploie. Les Nuits de la lecture abordent les grands thèmes de la littérature, la 7^e édition est sur le thème de la peur.

Du 17 au 27 janvier, Saint-André va trembler... et pas uniquement à

cause du froid ! La bidO vous propose une sélection d'albums et de littérature jeunesse, mais également de romans adultes consacrés à la thématique. Cet hiver, vos lectures alimenteront vos nuits de cauchemars et autres sombres rêves...

► Les rendez-vous du « Bébé club »

- Jeudi 12 janvier, 10H00 -11H00 > Jeux
- Jeudi 19 janvier, 10H00 -10H45 > Livres
- Jeudi 2 février, 10H00 -11H00 > Jeux

Réservé aux adhérents | Inscription obligatoire

► Soirée Jeux

Vendredi 3 février, soyez les bienvenus pour un moment convivial à vivre en famille ou entre amis. La bidOthèque vous accueille dès 20h.

Ouvert à tous, dès l'âge de 13 ans

► Bilan Téléthon

La bidOthèque remercie donateurs et contributeurs, qui lors de leur traditionnelle braderie sont passés par leur stand solidaire au profit de l'association AFM-Téléthon. Livres et jeux vendus ont permis de collecter la somme de 160 €.

Renseignements :

📍 La bidOthèque, 23 rue Alsace-Lorraine
📧 contact@labidotheque.fr | 03 20 51 66 67

L'ATELIER CRÉATION EST DE RETOUR !

Pour rappel, issu des « Ateliers de Saint-André », l'Atelier Création permet aux Andrésiens de se retrouver pour participer ensemble à la conception d'un projet mis à disposition de la commune et de ses habitants. Après les boîtes à livres et le Géant, la Ville propose pour 2023, que vous vous impliquiez dans la décoration des espaces publics. Cette année, le thème est la **sculpture sur bois**. Les réalisations auront pour vocation de décorer les parcs, places ou bâtiments de la ville...

La réunion de lancement se tient le 11 février. Pour y participer, les inscriptions se font en ligne à partir du 16 janvier sur villesaintandre.fr.

On vous attend nombreux !

📞 Renseignements : animation@ville-saint-andre.fr | 03 20 63 34 86



AGENDA

JANVIER

14 janvier : Soirée dansante Déclic'Rock

📍 Salle André-Wauquier | 21h

📞 Renseignements : declicrock@gmail.com

15 janvier : Stage de danse Afrokan

📍 Salle André-Wauquier | 10h-18h

📞 Renseignements : afrokan@hotmail.fr | 06 50 60 21 99

du 17 au 27 janvier : Les Nuits de la lecture

La bidOthèque

📍 Le Zeppelin

📞 Informations et réservations :

📞 03 20 51 66 67 | contact@labidotheque.fr

18 janvier : Cérémonie des vœux aux forces vives et aux habitants

📍 Halle des sports Ducrocq | 19h

📞 Renseignements : animation@ville-saint-andre.fr

📞 03 20 63 34 86

21 janvier : Donnerie d'hiver sur le marché

📍 Esplanade Vandame | de 9h à 12h

📞 Renseignements : contact@le-collectif.org | 09 72 24 97 58

23 - 24 janvier : La Bombe humaine (théâtre)

La compagnie Les Voyageurs

📍 Le Zeppelin | 20h

📞 Informations et réservations : mediation@lezeppelin.fr

📞 03 62 65 82 01

24 janvier : Inscription au dispositif de collectes de bio-déchets et distribution de bio-seaux par les Alchimistes (p. xxx)

📍 Marché hebdomadaire de la place du Général-De-Gaulle

🕒 de 9h à 13h

📞 Renseignements : developpement-durable@ville-saint-andre.fr

📞 03 20 63 07 48

27 janvier : Seven nights to blues festival : The Pinetops

📍 Salle André-Wauquier

📞 Renseignements : culturesnouvelles@yahoo.com

📞 06 32 86 50 55

28 janvier : Seven nights to blues festival

Dutch Blues All Stars

📍 Salle André-Wauquier

FÉVRIER

1er février : Ouverture des inscriptions aux activités vacances du Point-Jeunes (11/17 ans)

Inscriptions sur le portail famille

📞 Renseignements : serv.jeunesse@ville-saint-andre.fr

📞 03 28 52 39 92

3 février : Soirée Jeux

La bidOthèque

📍 Le Zeppelin | 20h

📞 Renseignements : contact@labidotheque.fr | 03 20 51 66 67

8 février : Don du sang

📍 Halle des sports Ducrocq | 10h - 13h et 15h - 19h

📞 Inscription en ligne



11 février : Atelier Création Sculpture sur bois

📞 Renseignement et inscription: animation@ville-saint-andre.fr

13 - 24 février : Activités Vacances 11/17 ans

📍 Point-Jeunes de 13h30 à 17h

📞 Renseignements : serv.jeunesse@ville-saint-andre.fr

📞 03 28 52 39 92

MARS

1er - 2 mars : Téléphone-moi (théâtre)

La compagnie Les Voyageurs

📍 Le Zeppelin | 20h

📞 Informations et réservations : mediation@lezeppelin.fr

📞 03 62 65 82 01

8 mars : Jazz en Nord Festival

Madeleine Cazenave "Rouge"

📍 Salle André-Wauquier | 20h

📞 Informations et réservations : jazzenord.com | 03 28 04 77 68



PORTRAITS D'ANDRÉSIENNES

CAROLINE ONRAEDT & NATHALIE DUPUIS

PIONNIÈRES DU ZÉRO DÉCHET À SAINT-ANDRÉ

La saison #1 s'achève ! 40 familles andrésiennes ont relevé le défi du Zéro Déchet. Caroline Onraedt et Nathalie Dupuis témoignent de leur expérience personnelle et encouragent tout un chacun à s'inscrire.



Caroline Onraedt

Famille de 4 personnes
deux enfants de 9 et 4 ans

La motivation ? Caroline est consciente de l'impact environnemental de sa consommation. Son objectif n'est pas de passer à un Zéro Déchet total, simplement mettre en place

des petits gestes. « *Le mot challenge m'a d'ailleurs fait un peu peur au début, je n'avais pas envie d'une compétition, mais en réalité ce n'est pas ça du tout !* »

Les ateliers? Caroline a trouvé la 1^{ère} réunion très complète, les problématiques y sont abordées au sens large. Ensuite, elle a jugé les propositions très variées.

Et maintenant ? « *Ces petits gestes font partie de mon quotidien* ». Caroline fabrique sa lessive à base de produits naturels. « *Je la fais avec les enfants, c'est ludique, un peu comme faire de la cuisine* ».

Elle a également banni l'essuie-tout. Elle a pris conscience des quantités phénoménales utilisées et jetées et a donc cousu ses « lavettes » réutilisables.

« *Ça me fait plaisir de donner des bases écologiques à mes enfants* », elle évoque alors son fils de 9 ans : le jeune garçon veut faire un exposé en classe sur le Zéro Déchet ! La famille est dans la transmission, ce qu'ils ont appris en ateliers, ils souhaitent le partager.

Bilan ? Caroline a très peu utilisé le peson fourni à l'inscription, tant la réduction des déchets est significative, « *il nous faut plus de 15 jours pour remplir nos containers.* »

« *Participer aux ateliers m'a permis de ne pas me lancer seule, d'avoir des conseils* ». Beaucoup de nouveaux réflexes rythment leur vie dorénavant, comme ne pas forcément acheter du neuf. « *Contrairement à ce que l'on pourrait croire, tout ceci ne représente pas une contrainte, bien au contraire. Je retire même de la fierté à voir ma famille adhérer au concept, savoir que mes enfants sont éduqués avec ces valeurs.* »

« *J'essaie de sensibiliser autour de moi. Plus on est attentif au Zéro Déchet, plus la société de consommation dans laquelle nous vivons nous paraît disproportionnée et la surconsommation nous saute aux yeux.* »



Nathalie Dupuis

Famille de 4 personnes
deux filles de 11 et 7 ans

La motivation ? Nathalie est à l'initiative de l'inscription. Sa famille est sensible au sujet et a la volonté de s'améliorer, de questionner ses gestes du quotidien. « *Toute seule, je n'aurais pas osé me lancer* »

Les ateliers ? Nathalie a apprécié le format, sur base de volontariat avec un large choix de thèmes. Les sujets sont abordés sous un angle positif, sans culpabilisation. « *Les intervenants sont de qualité, l'ambiance est bonne ! J'ai participé à de nombreux ateliers, à Saint-André évidemment, mais également dans les villes alentour qui participent au dispositif* ». Nathalie précise que l'interface pour s'inscrire est très bien faite. Il suffit d'y faire son marché parmi les propositions, le programme est régulièrement enrichi.


Et maintenant ? « *Le Zéro Déchet, une fois qu'on a commencé, on ne revient pas en arrière, je vais poursuivre, améliorer mes recettes !* » De sa participation, elle retient que chaque geste compte. « *L'idée, c'est de faire ce dont on est capable. Nous avons diminué nos déchets de moitié, sans que cela pèse sur notre quotidien. Parallèlement, nous nous sommes rendu compte des bienfaits sur notre santé à réaliser nos produits de cosmétique, hygiène, entretien... et à décoder ce que l'on achète.* »

Bilan ? Nathalie est satisfaite de l'expérience, elle a appris à faire beaucoup de choses, elle a le sentiment d'être montée en compétence dans des problématiques du quotidien.


Contrairement à Caroline, elle a trouvé un réel intérêt au peson : peser ses poubelles permet de prendre conscience du poids jeté chaque semaine, la balance l'a aidée à suivre ses progrès, elle a trouvé cela motivant.

Elle estime avoir « pris de l'avance ». Par exemple, dans un an, composter sera devenu obligatoire. Participer aux ateliers lui aura donné la possibilité d'aborder ce changement de façon positive et même d'aller plus loin.

ZÉRO DÉCHET SAINT-ANDRÉ La saison #2 débute le 28 janvier ! Scannez le QRCode pour vous inscrire dès maintenant.



Saison #2
Rejoignez le défi Zéro Déchet !
Inscriptions ouvertes du 1^{er} décembre 2022 au 22 janvier 2023





TRIBUNES

Liste « Avec Elisabeth MASSE, agissons pour une Ville Durable » :

L'année 2022 a été riche en projets et en événements ! Nous avons retrouvé une vie culturelle et festive où vous êtes venus nombreux ! Tous les événements, les projets participatifs et les concertations diverses nous ont permis d'échanger sur le projet de Ville. Concerter la population ne se fait pas seulement dans des grandes réunions publiques où les seuls intervenants sont souvent ceux qui ont besoin d'exister. Elle se fait au quotidien. Recevoir les habitants qui en font le souhait, aller à leur rencontre lors des manifestations ou chez eux, écouter lors des réunions publiques, lire et répondre aux courriers et sollicitations, partager avec eux les points de vue politiques et techniques avec toujours pour objectif d'agir pour l'intérêt du collectif, c'est ça, pour nous, le rôle d'un élu local.

2023 sera aussi une année riche de rencontres et de nouveaux projets à mettre en place. Nous avons hâte de vous les présenter lors de la cérémonie des Vœux aux forces vives et à la population le 18 janvier où nous pourrons vous souhaiter de vives voix une bonne et heureuse année !

Liste « Osons l'Alternative citoyenne » : Nos vœux pour 2023

Un bilan de l'année en 1100 caractères (espaces compris !) est-ce possible ? Eh bien oui si on résume 2022 à l'unique réponse de la majorité municipale aux propositions du groupe #Osons : non.

Non à la poursuite du dialogue sur le tramway à Saint-André.

Non à l'attribution d'un chèque énergie aux Andrésien-ne-s touchés par la crise en complément de l'État.

Non à la création d'une instance de concertation sur la vie familiale et éducative avec TOUS les acteurs de la commune.

Non à l'ouverture d'un débat sur les mobilités et la circulation.

Non à la priorisation des investissements qui font baisser les factures d'énergie (en particulier les groupes scolaires).

Non à la protection supplémentaire des espaces arborés.

Et pourtant, à travers les différentes Rencontres Urbaines Exploratoires (RUE) dans les quartiers Bel Air, Carnot et Sainte-Hélène, nous avons partagé de nombreuses préoccupations sur l'avenir de notre ville.

En 2023, ne nous résignons pas ! Continuons à faire vivre les alternatives à Saint-André. Nous vous souhaitons une belle année avec Osons !

Non inscrit, Didier PARSY

A force de voir émerger les logements collectifs, notre ville étouffe. La majorité municipale minimise l'urbanisation galopante en brandissant le « bien-vivre », en accumulant sourires de courtoisie et réunions publiques inutiles. L'année qui se profile n'annonce encore rien qui vaille pour notre cité. Les manœuvres se multiplient pour me réduire au silence. A vous, mes vœux, sincères, pour 2023 !

NAISSANCES

Anaïs et Mathilde Clair nées le 30 septembre ; Robin Roussel né le 8 octobre ; Adèle Trotin née le 10 octobre ; Isabeau Manouvrier née le 20 octobre ; Eugénie Duthoit née le 28 octobre ; Léana Mouchon née le 24 novembre.

MARIAGE

Estelle Brouillard et Alexandre Culot le 5 novembre.

DÉCÈS

Monique Nybelen le 19 octobre ; Maurice Lefebvre le 23 octobre ; Geneviève D'Hondt, veuve Coget le 23 octobre ; Lucien Destrierdt le 26 octobre ; Odette Bomart, veuve Jacquemin le 29 octobre ; Michel Lebarillier le 30 octobre ; Quentin Maillard le 3 novembre ; Denise Derambure le 7 novembre ; Marie-Thérèse Hespel, épouse Fievet le 8 novembre ; Claudiane Poiret, veuve Lesecq le 18 novembre ; Jean-Baptiste Deregnacourt le 19 novembre ; Michel Delahaye le 19 novembre ; Mustapha Ahallal le 27 novembre ; Manuel Pereira Alves le 28 novembre ; Bruno Bouckenhove le 29 novembre ; Cécile Kapala, veuve Przybysz le 29 novembre ; Jean-Pierre Defretin le 3 décembre.

Elisabeth MASSE et le Conseil Municipal vous invitent à la cérémonie des vœux

le mercredi 18 janvier à la Salle Ducrocq
19h00

